

RÈGLEMENT ASCENCEUR

RÈGLEMENT 2016-01

Suite à la mésaventure que nous avons connu avec l'utilisation de l'ascenseur lors d'un déménagement passé et aussi l'utilisation excessive que peuvent en faire certains contracteurs qui viennent compléter des travaux chez nos copropriétaires, le règlement suivant a été adopté en 2016:

Toute personne qui déménage, emménage ou fait faire des travaux qui demande une utilisation excessive de l'ascenseur se doit de remplir le formulaire désigné à cet effet et s'assurer que les directives seront respectées dans leur ensemble. C'est au copropriétaire de s'assurer que ce règlement est bien respecté et c'est ce dernier qui en prend l'entière responsabilité comme l'explique l'entente à cet effet.

NOTE : ce règlement a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2016.